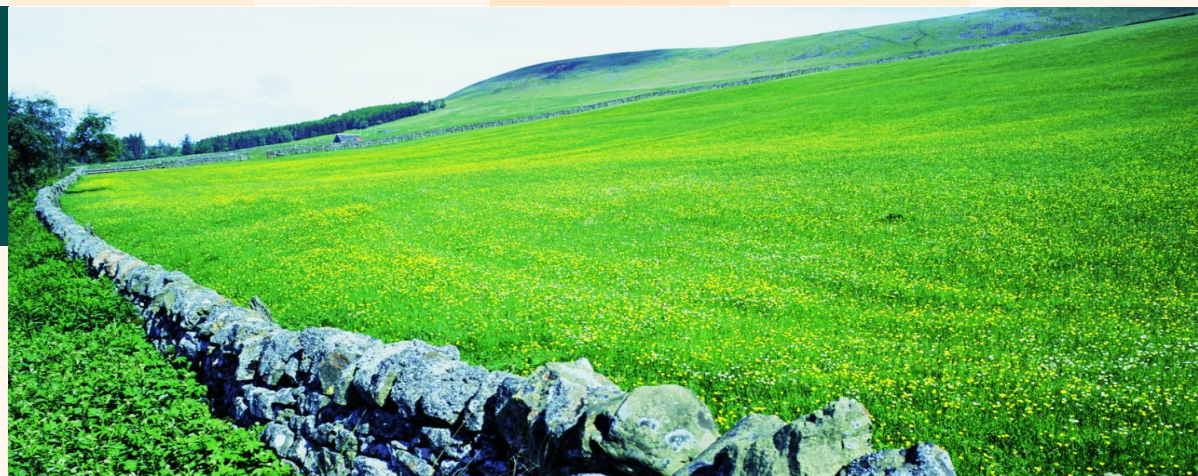




European Commission
Agriculture and Rural Development



Programme de développement rural de la Région Piemonte

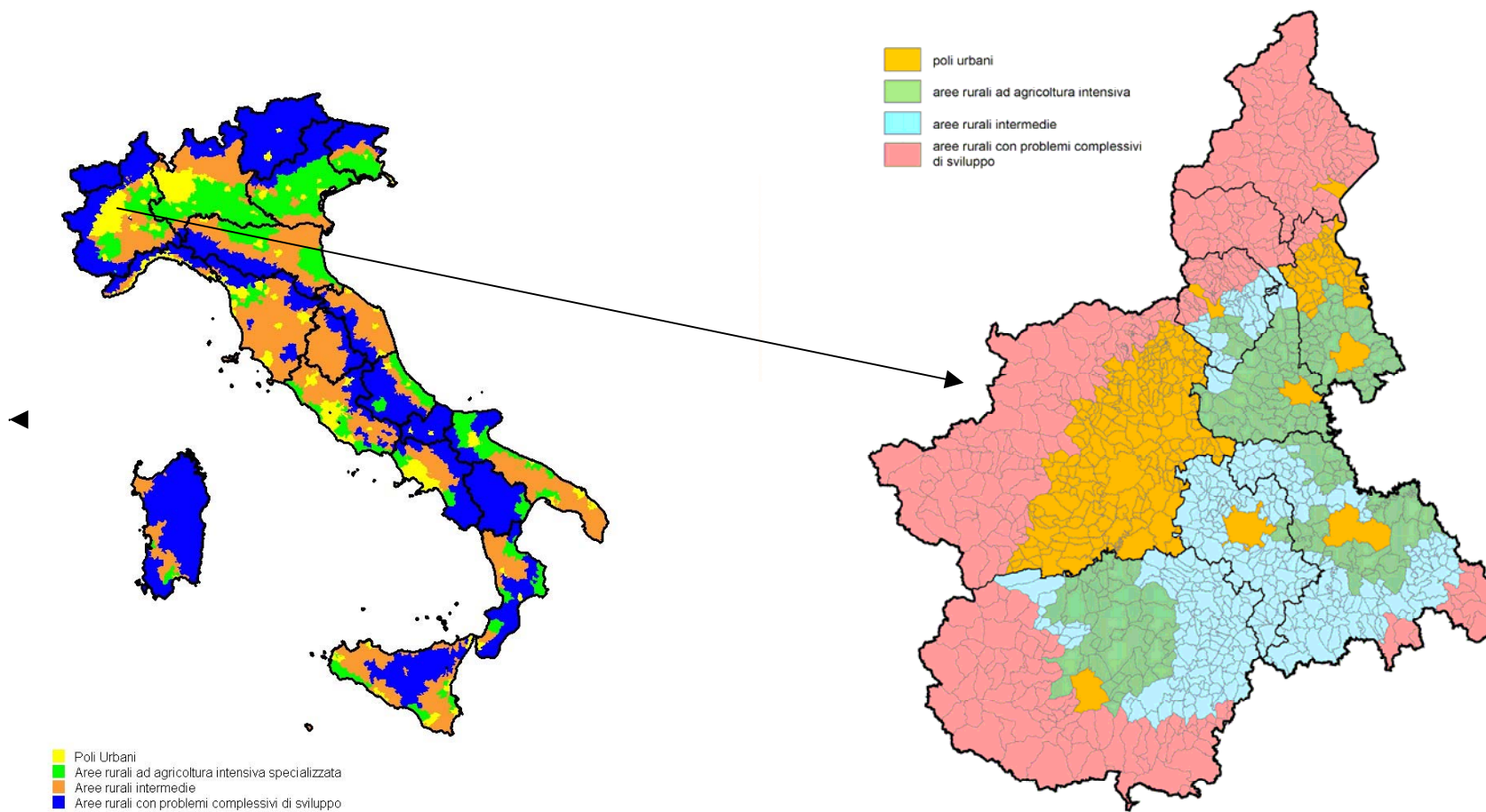
AGRI E.I.4, Bruxelles, 20 novembre 2007



Aperçu général



European Commission
Agriculture and Rural Development





Caractéristiques principales (1)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Contexte socio-économique:

- Population totale = 4,3 millions d'habitants
- Densité = 170 habitants/km² (Italie: 195 hab./km²)
- PIB/habitant (pps) = 128 % de la moyenne EU-25

Zones rurales:

- 38 % de la population et 82 % du territoire
- Densité: 79 habitants/km²
- 3 typologies de zones rurales du PSN

Caractéristiques principales (2)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Importance du secteur agricole et forestier:

Utilisation du territoire

- La superficie agricole utilisée couvre le 42 % du territoire et les forêts le 36%
- SAU (1.068.299 ha)

{	cultures arables (54 %)
	cultures permanentes (9,1%)
	prairies et pâturages (36,9 %)

Superficie des exploitations

- La superficie moyenne des exploitations agricoles est de 13,3 ha (IT: 6.7 ha; EU-25: 16 ha)

Valeur ajoutée

- Le secteur agricole représente 2 % de la valeur ajoutée régionale (moyenne nationale 2,8%); l'agro-industrie 2,7%

Occupation

- 4,5 % des employés travaillent dans le secteur primaire; 2,4% dans l'agro-industrie.



Répartition Financière Italie (PSN)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Programmes 2007 - 2013		Feader (Euro)	%
1	Abruzzo	168.911.000	2,0%
2	Bolzano	137.575.000	1,7%
3	Emilia Romagna	411.251.000	5,0%
4	Friuli V. Giulia	108.773.000	1,3%
5	Lazio	288.384.000	3,5%
6	Liguria	106.047.000	1,3%
7	Lombardia	395.949.000	4,8%
8	Marche	202.320.000	2,4%
9	Piemonte	394.500.000	4,8%
10	Toscana	369.210.000	4,5%
11	Trento	100.652.000	1,2%
12	Umbria	334.430.000	4,0%
13	Valle d'Aosta	52.221.000	0,6%
14	Veneto	402.457.000	4,9%
15	Molise	85.790.000	1,0%
16	Sardegna	551.250.000	6,6%
Total Compétitivité		4.109.720.000	49,6%
17	Basilicata	372.650.000	4,5%
18	Calabria	623.341.000	7,5%
19	Campania	1.082.349.000	13,1%
20	Puglia	851.327.000	10,3%
21	Sicilia	1.211.163.000	14,6%
Total Convergence		4.140.830.000	49,9%
Total PDR		8.250.550.000	99,5%
Réseau Rural National		41.459.883	0,5%
Total Italie		8.292.009.883	100%



Répartition des ressources



European Commission
Agriculture and Rural Development

Axes	Dépense Publique		C. FEADER		Contribution FEADER	
	EURO	%	EURO	%	EURO	%
I. Compétitivité	342.363.636		44		150.640.000	38%
II. Environnement / Gestion des terres	399.409.091		44		175.740.000	45%
III. Diversification / Qualité de la vie	66.090.909		44		29.080.000	7%
IV. Leader	58.409.091		44		25.700.000	7%
Assistance Technique	30.318.182		44		13.340.000	3%
Total.	896.590.909		44		394.500.000	100%
Répartition des ressources avec Leader						
I. Compétitivité					156.147.143	41%
II. Environnement / Gestion des terres					177.575.714	47%
III. Diversification / Qualité de la vie					47.437.143	12%
Total - AT					381.160.000	100%

Mesures Axe1 (41%)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dépense Publique	
	EURO	%
111 Formation et actions d'information	21163636	6,2%
112 Installation des jeunes agriculteurs	61795455	18,0%
113 Retraite anticipée	6886364	2,0%
114 Utilisation de services conseil	24772727	7,2%
115 Création de services de gest., rempl. et cons.	1227273	0,4%
Capital Humain	115.845.455	33,8%
121 Modernisation des exploitations agricoles	98518182	28,8%
122 Améliorer la valeur économique des forêts	10454545	3,1%
123 Valoriser les produits agricoles et forestiers	49409091	14,4%
124 Coopération au dév. nouveaux produits	9113636	2,7%
125 Infrastructures liées	26068182	7,6%
Capital Physique	193.563.636	56,5%
132 Participation agriculteurs aux programmes pour la qualité alimentaire	21977273	6,4%
133 Activités d'information et de promotion	10977273	3,2%
Qualité	32.954.546	9,6%
Total Axe I	342.363.636	100%



121: Modernisation des exploitations agricoles



European Commission
Agriculture and Rural Development

- Objectif: l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles à travers le renforcement de la qualité, du niveau de sécurité alimentaire, l'introduction de l'innovation, l'amélioration des conditions d'hygiène et du bien être des animaux, l'amélioration de l'environnement et la promotion de l'économie énergétique ainsi que la production énergétique à partir de sources renouvelables.
- Investissements: investissements matériels (bâtiments, machines, équipements, terrains) et immatériels directement liés aux investissements matériels.
- Intensité de l'aide: dans les zones défavorisées de montagne; 60% pour les jeunes agriculteurs et jusqu'à 50% pour les autres agriculteurs. Dans les autres zones; jusqu'à 50% pour les jeunes agriculteurs et jusqu'à 40% pour les autres agriculteurs.
- Secteurs: céréales, riz, oléagineux et protéagineux, élevage et produits de l'élevage, fruits et légumes, fleurs et plantes vivantes, vitiviniculture, avec différenciation sectorielle.

Mesures Axe 2 (47%)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dépense Publique	
	EURO	%
211 Versements aux agriculteurs des régions montagneuses	53.545.455	13,4%
214 Versements Agri-environnement	267.790.909	67,0%
215 Bien-être des animaux	23.409.091	5,9%
216 Investissements non productifs	800.000	0,2%
Total terres agricoles	345.545.455	86,5%
221 Premier boisement de terres agricoles	32.909.091	8,2%
226 Restaurer le potentiel forestier et introduire la prev.	5.159.091	1,3%
227 Investissements non productifs	15.795.455	4,0%
Total terres forestières	53.863.637	13,5%
Total axe II	399.409.091	100%



214: Agroenvironnement (1)



European Commission
Agriculture and Rural Development

6 Interventions:

- Agriculture intégrée: réduction et rationalisation de la fertilisation, de l'utilisation des antiparasitaires et autres pratiques à moindre impact environnemental pour la conservation et l'augmentation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et du sol. Priorité aux zones vulnérables au Nitrates, zones Natura 2000 et zones à risque de contamination des eaux.
- Agriculture biologique: introduction ou maintien des techniques de production biologique conformément au R. 2092/91 pour réduire la pollution des eaux, préserver la biodiversité et améliorer les sols.
- Augmentation de la matière organique dans les sols: visant l'augmentation de la matière organique pour réduire la quantité de fertilisants chimiques, améliorer la qualité de l'eau et la protection des sols.

214: Agroenvironnement (2)



European Commission
Agriculture and Rural Development

- Transformation des cultures arables en cultures fourragères permanentes: l'intervention vise à protéger la qualité de l'eau, à sauvegarder le paysage et la diversité biologique et augmenter la quantité de matière organique dans le sol.
- Éléments de l'agro écosystème à finalité environnementale et paysagère: afin de favoriser la biodiversité, améliorer la qualité des eaux et réduire l'érosion, l'intervention vise la sauvegarde des éléments naturels du paysage, la promotion des cultures pour l'alimentation de la faune sauvage et l'enherbement de bandes tampons.
- Sauvegarde des races menacées de disparition: l'intervention concerne le soutien de l'élevage de races bovines, ovines et caprines et la conservation ex situ du matériel génétique.



Mesures Axe 3 (12%)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dépense Publique	
	EURO	%
311 Diversification en activités non agricoles	15136364	22,9%
312 Création et développement d'entreprises	9236	0,01%
313 Promotion d'activités touristiques	15909091	24,1%
Développement économique	31.054.691	47,0%
321 Services de base pour l'économie et la population r.	685195	1,0%
322 Renovation et developpement des villages	31510114	47,7%
323 Conservation et amélioration de l'héritage rural	2272727	3,4%
Qualité de la vie	34.468.036	52,2%
341 Acquisition de compétences et animation	568182	0,9%
Capital humain	568.182	0,9%
Total Axe III	66.090.909	100%

322:Rénovation et développement des villages



- Objectif: La mesure vise l'amélioration de la qualité de vie dans les villages de montagne en favorisant la présence de la population locale et en promouvant l'installation de nouvelles entreprises et/ou de nouveaux noyaux familiaux.
- Opérations: Dans le cadre de la réalisation de programmes intégrés d'intervention, la mesure vise la réalisation d'interventions de récupération, restauration et modernisation infrastructures d'urbanisation primaire, des espaces publiques et de bâtiments à haute valeur artistique et architectonique des villages ruraux.
- Intensité de l'aide: entre 60% et 100% des coûts éligibles.
- Localisation: zones rurales C + D.



Measures Axe 4 (7%)



European Commission
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dépense Publique	
	EURO	%
411 Mise en œuvre de stratégies de développement local. Compétitivité	9637500	16,5%
412 Mise en œuvre de stratégies de développement local. Environnement/terre	3212500	5,5%
413 Mise en œuvre de stratégies de développement local. Qualité de vie	32125000	55,0%
421 Mise en œuvre de projets de coopération	1752273	3,0%
431 Diriger le groupe d'action locale, acquérir des com.	11681818	20,0%
Total Axe IV	58.409.091	100%



Leader



European Commission
Agriculture and Rural Development

- 12 GALs prévus
- 59% du territoire et 15,1% de la population
- Numéro d'habitants des zones Leader: entre 30.000 et 70.000
- Territoires: zones rurales C et D
- Critères de sélection: caractéristiques du territoire, caractéristiques du partenariat local, qualité de la stratégie, capacité de mise en œuvre, coopération et innovation



Complémentarité

1^{er} pilier



European Commission
Agriculture and Rural Development

- OCM Fruits et légumes: démarcation basé sur la typologie de l'opération
- OCM Vin: démarcation basée sur la typologie d'intervention (non à la restructuration des vignobles)
- Huile d'olive: démarcation basé sur la typologie d'intervention
- Miel: démarcation basé sur la typologie d'intervention
- Mesures Axe 3 et formation: critères de démarcation avec les Fonds Structurels sont établis.



Conclusion



European Commission
Agriculture and Rural Development

Le programme présenté est conforme aux dispositions du Règ. (CE) n. 1698/2005 et son règlement d'application 1974/2006 et il est soumis au comité pour avis favorable

